

COURRIERS DE PRISONNIERS DE GUERRE, REFUGIES ET DEPORTES CIVILS 1939 – 1948

PLAN

INTRODUCTION p. 2

I. PRISONNIERS DE GUERRES p. 2

I.1. CAMPS DU 3^{ème} REICH 1939-1945 p. 2

DURCHGANGSLAGER p. 3

FRONT-STALAG p. 4

OFLAG p. 4

STALAG p. 5

EVADES p. 9

I.2. CAMPS ALLIES 1940-1948 p. 10

AFRIQUE DU NORD (ALGERIE, TUNISIE) p. 10

MOYEN ORIENT ET EGYPTTE p. 11

INDE p. 12

AFRIQUE DU SUD p. 13

USA p. 13

FRANCE p. 14

I.3. HOMMES DE CONFIANCE p. 15

II. SOLDATS REFUGIES ET INTERNES EN SUISSE p. 17

III. DEPLACES ET DEPORTES CIVILS p. 18

III.1. DEPLACES / REFUGIES p. 18

III.2. CAMPS DE CONCENTRATION EN FRANCE (LE VERNET, RECEBEDOU) p. 19

**III.3. CAMPS DE CONCENTRATIION ET D'EXTERMINATION EN ALLEMAGNE
(AUSCHWITZ, MAUTHAUSEN, BUCHENWALD) p. 22**

III.4. LES TRAVAILLEURS DU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE (STO) p. 24

CONCLUSIONS p. 26

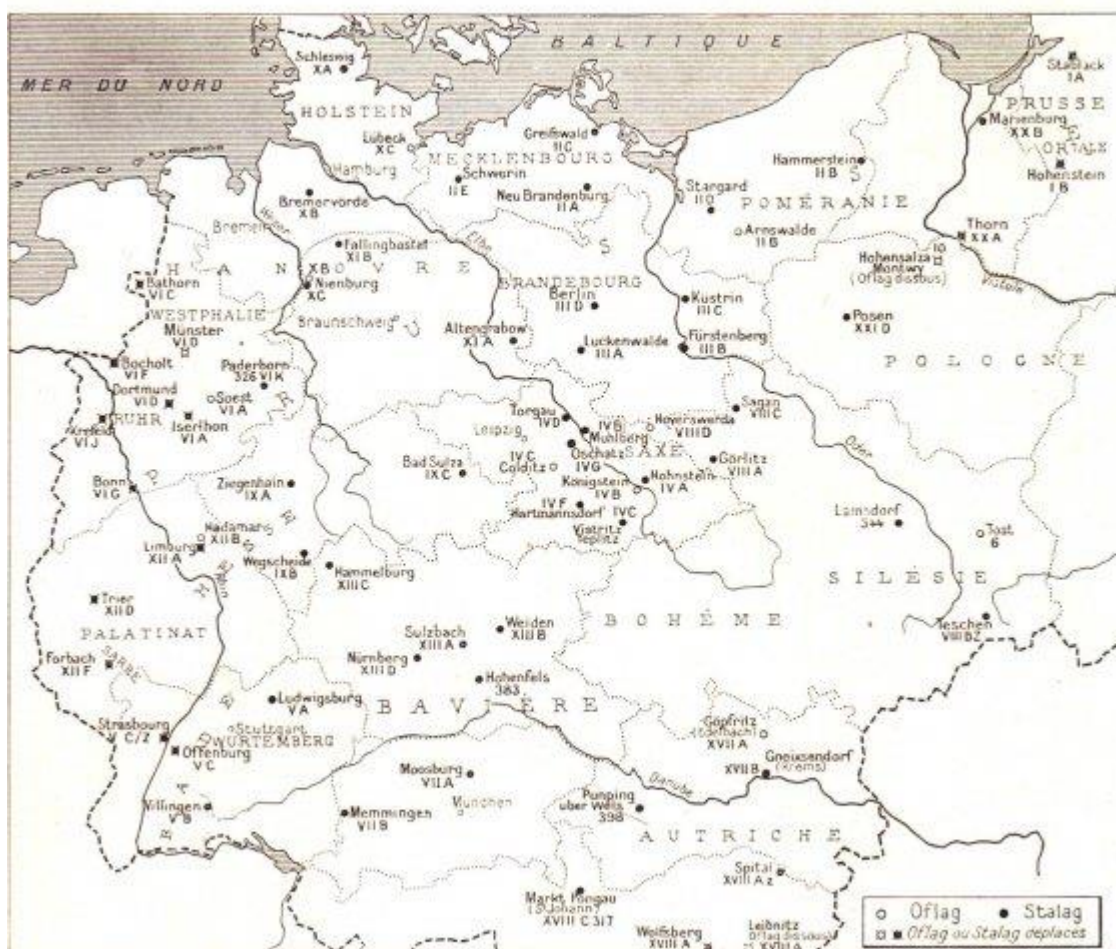
Références p. 26

Deux catégories de camps de détention ont existé durant la Seconde Guerre Mondiale. La première catégorie concerne les soldats faits prisonniers par les différents belligérants, ce sont les Camps de Prisonniers de Guerre. Des millions de militaires (Alliés ou de l'Axe) seront internés dans ces camps. La seconde catégorie concerne les civils, déplacés, internés ou déportés. Ce seront essentiellement les Camps de Concentrations et les camps d'Extermination. Les prisonniers de guerre se trouvaient, pour la plupart, sous le régime de la convention de Genève de 1929 et à ce titre pouvaient communiquer avec leur famille par courrier circulant en franchise postale, souvent par l'intermédiaire de la Croix Rouge et la Suisse. Les civils n'étaient pas couverts par la convention et les échanges de courriers beaucoup plus aléatoires. Ils ne bénéficiaient pas de la franchise postale. Les prisonniers des camps d'extermination n'avaient aucun moyen de communication avec l'extérieur avant leur exécution. Des camps particuliers dans les territoires du Reich ou annexés ont concerné les civils des STO (Service du travail Obligatoire). Soldats et civils ont fourni la main d'œuvre du travail forcé. Un cas particulier concerne les soldats français et polonais réfugiés et internés en Suisse.

I - PRISONNIERS DE GUERRE

I.1. Camps du 3^{ème} Reich 1939 – 1945

CAMPS DES PRISONNIERS MILITAIRES



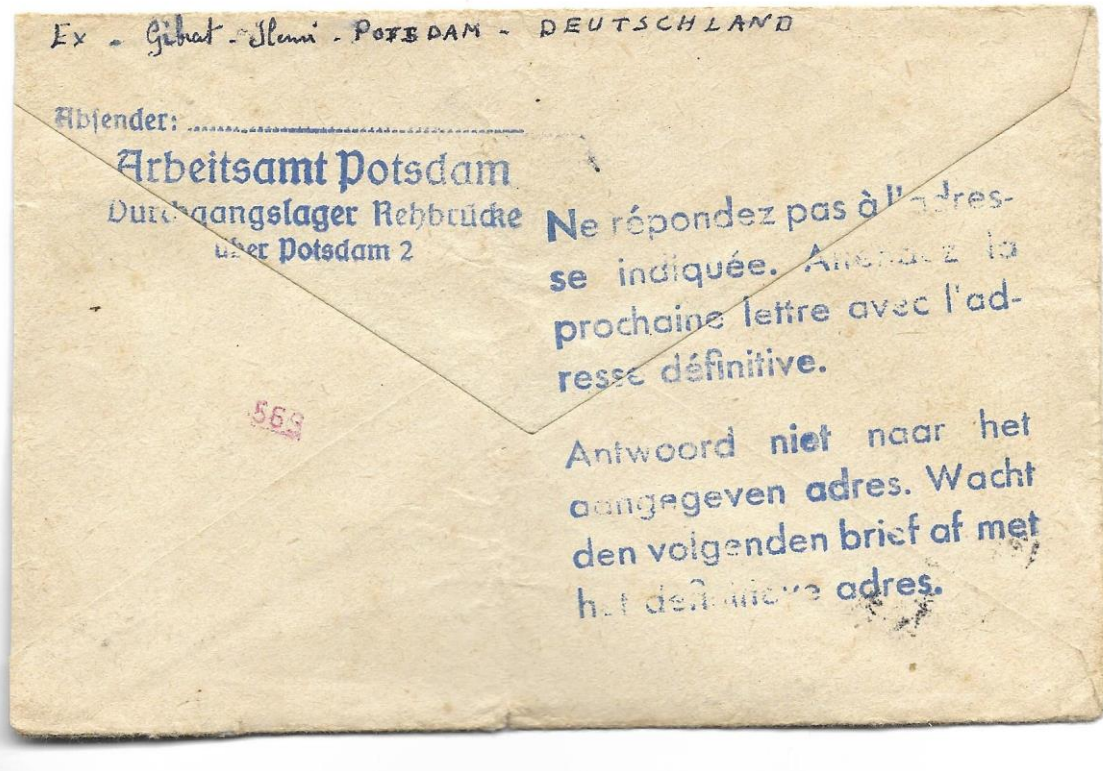
Carte établie d'après les documents fournis par le Ministère des Prisonniers et Déportés.

Plusieurs catégories de camps allemands existaient : « Durchgangslager ou Dulag », Camp de transit et de triage (3) ; Front-Stammlager ou Front-Stalag », camp situé dans les zones occupées (62) ; « Officier Lager ou

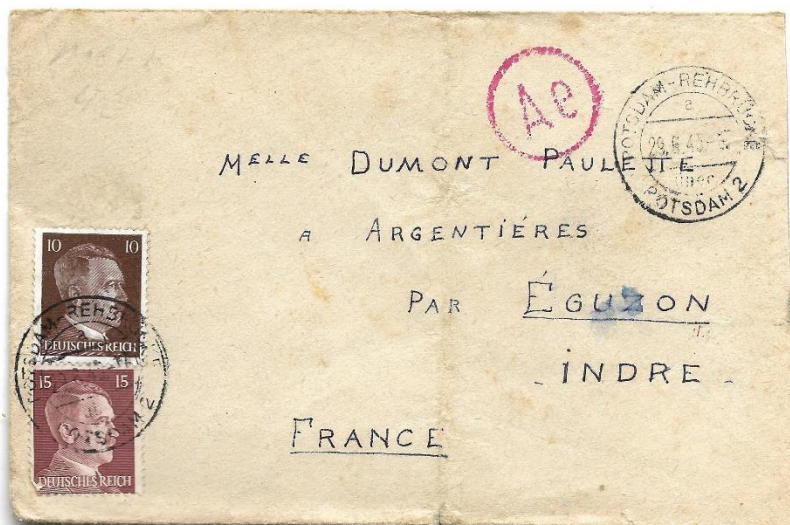
Oflag », camp pour officiers (49) ; « Stammlager », camp pour sous-officiers et simples soldats (54). Des camps spéciaux regroupaient les aviateurs (15) et les marins (6). Les prisonniers soviétiques, les plus nombreux (5 730 000 dont 3 500 000 seront exécutés ou mourront) ne bénéficiaient pas de la Convention de Genève de 1929, l'URSS n'ayant pas signé la convention. 1 845 000 militaires français furent prisonniers, la majorité, capturés lors de la débâcle de 1940. 21 000 périrent dans les camps.

Les camps sont identifiés par le numéro de la région ou district militaire en chiffres romains (I à XXI) et par une lettre majuscule (A à K). Certains camps ont porté ensuite un simple numéro ainsi que des camps qui n'ont jamais été désignés par un numéro de la nomenclature des régions militaires. C'est particulièrement le cas de camps hors du territoire du Reich.

Durchgangslager



Lettre d'un STO du 29/9/1943 pour Eguzon lors de son arrivée au Dulag de Rehbrücke (Postdam). Cachet précisant l'aspect transitoire du passage dans ce camp (en français et néerlandais).



Scan recto : affranchissement à 25 pfennigs, tarif pour l'étranger de 1933, les STO ne bénéficiant pas de la franchise des prisonniers de guerre car considérés comme « travailleurs libres ». Oblitération de la poste de Postdam- Rehbrücke et cachet rouge de censure de la commission de Frankfort par où transitait les courriers STO.

Trois Dulag avaient la charge du tri et de dispatcher les prisonniers vers les autres camps. Le camp de Postdam-Rehbrücke a servi spécialement pour les STO.

Front-Stalag

Kriegsgefangenenpost
Correspondance des prisonniers de guerre

Postkarte Carte postale

Geprüft
7
Front-Stalag 190

An
A
Madame H. Fogel

Gebührenfrei! Franc de port!

Absender: Expéditeur: Vor- und Zuname: Nom et prénom <i>Fogel Samuel</i>	Empfangsort: Lieu de destination <i>Paris IX arr.</i>
Gefangenenummer: No. du prisonnier <i>15.621</i>	Straße: Rue <i>2. rue Marouites 2.</i>
Lager-Bezeichnung: Nom du camp <i>O. 81</i> Front = Stalag 190, Charleville	Land: Landesteil (Provinz usw.) Dept. <i>Seine</i>

Carte du 1^{er} juin 1941 du Front-Stalag 190 de Charleville pour Paris. Les Front-Stalag sont situés dans les zones occupées (surtout en France). Cachet de censure du camp (censeur 7). Ce prisonnier écrit en allemand et n'a donc pas été intégré d'office dans la Wehrmacht. Les prisonniers restaient peu de temps dans les Front-Stalags car redirigés vers les Stalags, sauf pour les prisonniers indigènes de l'Empire colonial français.

Oflag

Kriegsgefangenenpost
Correspondance des prisonniers de guerre

Postkarte Carte postale

Unbesetztes Gebiet 6/6/1941
Zone libre

Stalag IA
Geprüft

An
A
Monsieur A. Latger

Gebührenfrei! Franc de port!

Absender: Expéditeur: Vor- und Zuname: Nom et prénom <i>MINSAT Paul Raymond</i>	Empfangsort: Lieu de destination <i>TOULOUSE</i>
Gefangenenummer: No. du prisonnier <i>1219 FZ</i>	Straße: Rue <i>19 Rue des Galiers</i>
Lager-Bezeichnung: Nom du camp <i>Oflag XIII A</i> Stalag I A Deutschland (Allemagne)	Land: Landesteil (Provinz usw.) Dept. <i>HAUTE-GARONNE</i> <i>Franckreich</i>

Carte du 6 juin 1941 de l'Oflag XIII A pour Toulouse. Les prisonniers de l'Oflag XIII A, situé au départ à Nuremberg, ont été en 1941 répartis dans d'autres camps dont le Stalag IA de Stalack en Prusse orientale

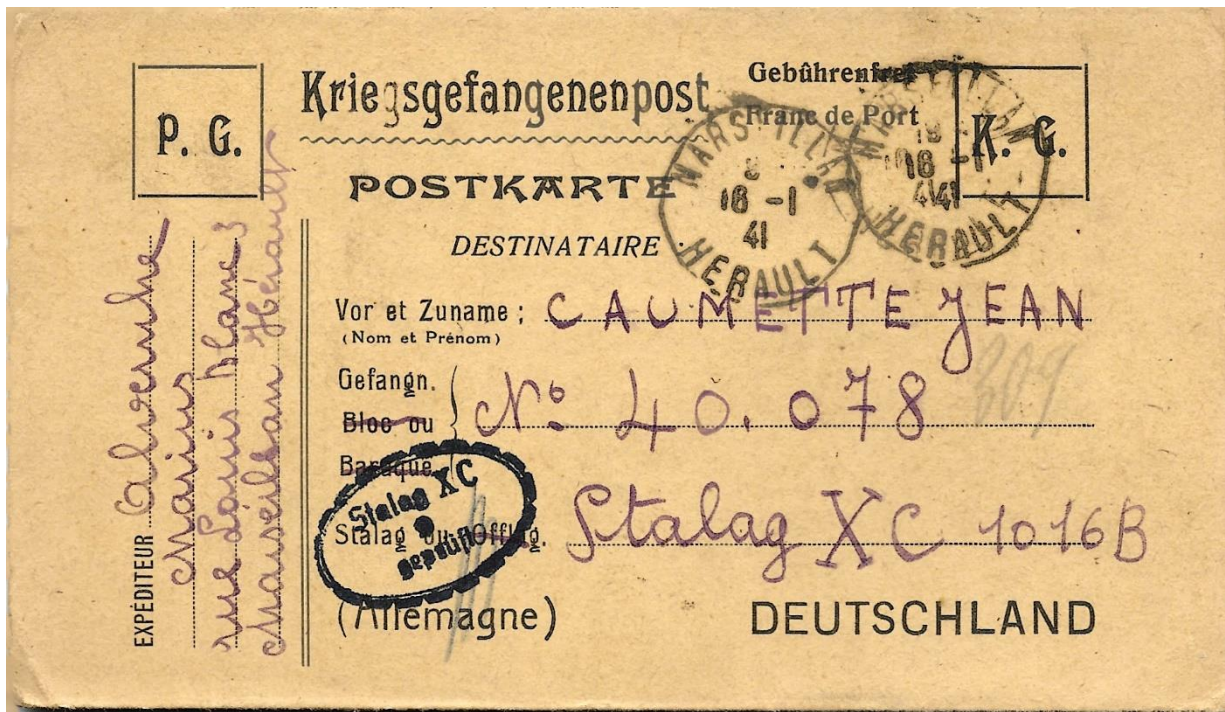
(aujourd'hui Oblast de Kaliningrad - Russie). Cachet en rouge de censure du Stalag I A, « Unbesetztes Gebiet » = zone non occupée. Les Oflags étaient sous un régime plus souple et notamment non soumis au travail forcé.

Stalag

Les hommes de troupe et les sous-officiers sont envoyés dans les « Stammlager » ou Stalag. Les prisonniers peuvent envoyer et recevoir du courrier, et recevoir des colis et des mandats. Ils reçoivent deux cartes imprimées et un ou deux formulaires de lettres par mois fournis par l'autorité du camp. Des cartes postales spéciales ont été émises en France pour écrire aux prisonniers. A partir de 1941 des « cartes avec réponses » à double volet peuvent être fournies aux prisonniers. Tous ces courriers circulent en franchise postale « Kriegsgefangenenpost » ou poste des prisonniers de guerre.



Carte postale pour prisonnier de guerre du 18 novembre 1940 de Lyon pour le Stalag II A (camp de Neubrandenburg du district militaire II de Settin) dans le Nord de l'Allemagne. Cachet en rouge de la Commission U.P. de contrôle postal de Paris pour les courriers de prisonniers de guerre. Cachet en noir de censure du Stalag II A avec numéro de censeur (39). Ce type de carte est un des premiers émis pour la correspondance avec les prisonniers en Allemagne. En haut à droite « FRANC DE PORT / Poste pour prisonnier de guerre ». En bas à gauche mention en allemand « Gebuehrenfrei / Kriegsgefangenenpost » = Port franc / poste des prisonniers de guerre. Le verso de la carte est libre pour l'écriture. Plusieurs types ont été émis et pouvaient être fournis par les bureaux de Poste (il y a eu également des initiatives privées).



Carte postale cartonnée à deux volets de Marseillan (34) du 18 janvier 1941 pour le Stalag X C à Nienburg s. Weser, région militaire X de Hamburg, Basse Saxe. Cachet ovale de censure du camp, censeur n° 9. Carte bilingue français / allemand.

La majorité des cartes postales distribuées aux prisonniers sont en carton léger blanc. Le recto des cartes est bilingue, comportant outre en titre « Kriegsgefangenenpost », l'emplacement pour l'adresse du destinataire et en général en bas à gauche un cadre pour les références de l'expéditeur (nom, matricule et références du camp). Quelques cartes font mention du commando de travail du prisonnier. Outre le cachet de censure du camp on peut trouver un cachet à date muet.



Carte du 2/7/1941 du Stalag VI D à Dortmund dans la région militaire VI de Münster pour Montpellier.

Les lettres sont une feuille de papier pliable en trois volets pour l'écriture intérieure (24 lignes matérialisées pour seulement 7 au verso des cartes postales), plus une languette de papier et une entaille permettant une

fermeture non cachetée. Les lettres ont un emplacement au recto pour l'adresse du destinataire et la mention « correspondance des prisonniers de guerre » (bilingue). Au verso emplacement pour les coordonnées de l'expéditeur. Le cachet de censure du camp peut se trouver au recto ou au verso. Cachet à date ou cachet muet. Plusieurs types ont été utilisés.

Kriegsgefangenenpost
Correspondance des prisonniers de guerre

26.1.44 11-12

Unbesetztes Gebiet

An Mr Haury
A

Empfangsort:
Lieu de destination Beauvoisin

Straße: Place de la Fontaine
Rue

Kreis: _____
Arondissement

Landesteil: Gard
Dépt. France

Gebührenfrei! Franc de port!

Stalag IX C
52

Lettre du 26/1/1944 du Stalag IX C (Bad Sulza, région militaire IX de Kassel en Thuringe) pour Beauvoisin (30). Cachet à date muet. Cachet en rouge de censure du camp avec numéro de censeur 52. Cachet linéaire en rouge « Zone non occupée » bien que la zone libre soit envahie depuis novembre 1942. Formulaire de lettre à 3 volets non clos avec 24 lignes d'écriture possibles. Le prisonnier appartient au commando de travail 1460 (verso).

Absenders
Expéditeur: Haury Paul

Vor- und Zunäme: _____
Nom et prénom

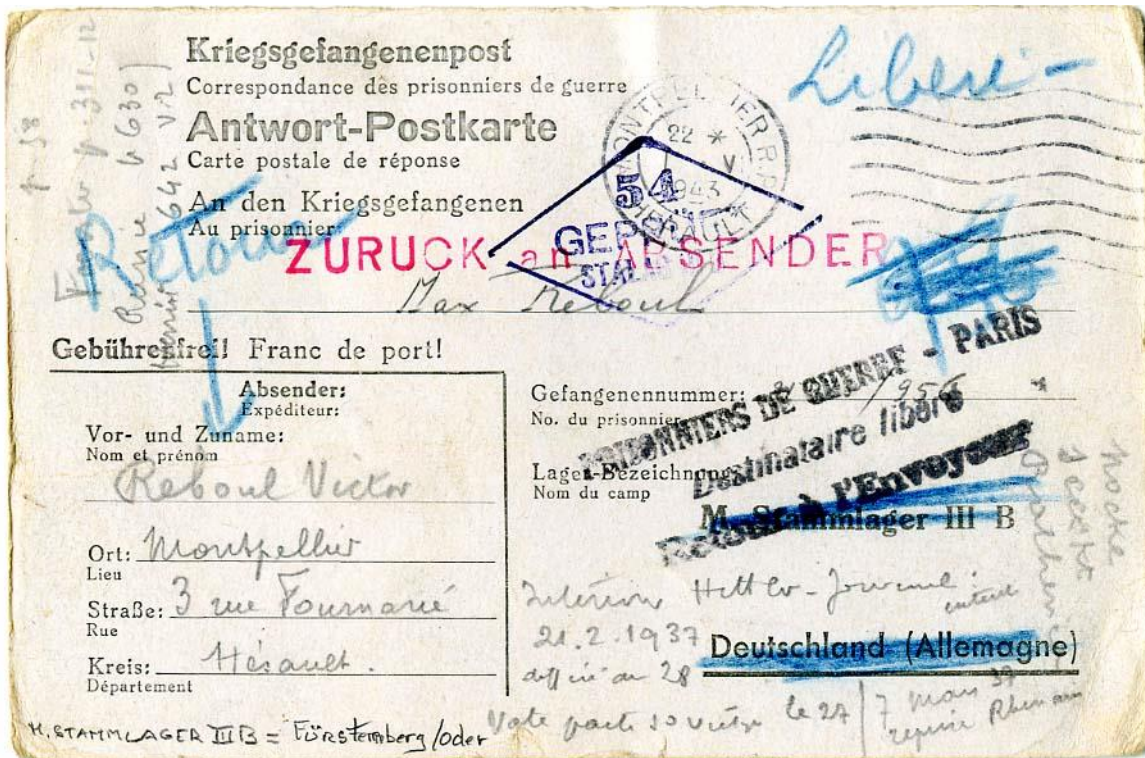
Gefangenenummer: 20047
No. du prisonnier

Lager-Bezeichnung: M.-Stammlager IX C — Arbeits-Kommando-Nr.: 1460
Designation du camp

Deutschland (Allemagne)

Scan verso

Languette de fermeture non close.
Coordonnées de l'expéditeur avec
ici la mention du commando de
travail

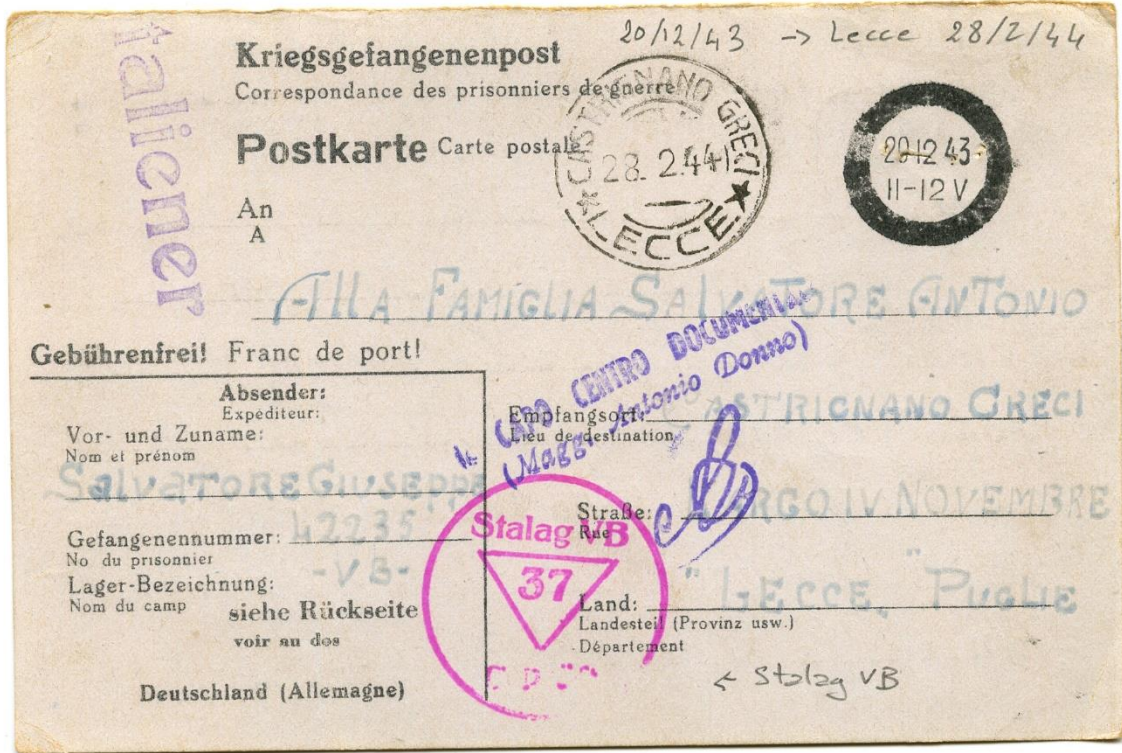


Carte postale de réponse du 1^{er} mai 1943 de Montpellier envoyée au Stalag III B de Fürstenberg (Oder) de la région militaire III de Berlin. Cachet losangique de censure du camp avec numéro de censeur 54. Marque horizontale en rouge « Zurück an Absender » soit retour à l'envoyeur, apposée au camp. A Paris le service des prisonniers de guerre a appliqué son cachet de « destinataire libéré / retour à l'envoyeur » et a barré l'adresse du camp au crayon bleu et annoté « libéré » et « retour » pour l'adresse de réexpédition.



Carte réponse de Bagnac (46) du 16/8/1944 pour le Stalag III A (Luckenwalde, région militaire III de Berlin), commando de travail 1057 – B. Cachet à date de Bagnac. La carte a une vignette à 20 F (simili entier) datée de mai 1944. Les autorités des camps autorisaient ces vignettes favorisant l'esprit de collaboration et les « valeurs » du régime de Vichy : la famille, l'entraide Ces cartes achetées par le prisonnier alimentaient la caisse de solidarité du camp et pouvaient être envoyées hors quota mensuel des correspondances (deux cartes postales et un formulaire de lettre pliée).

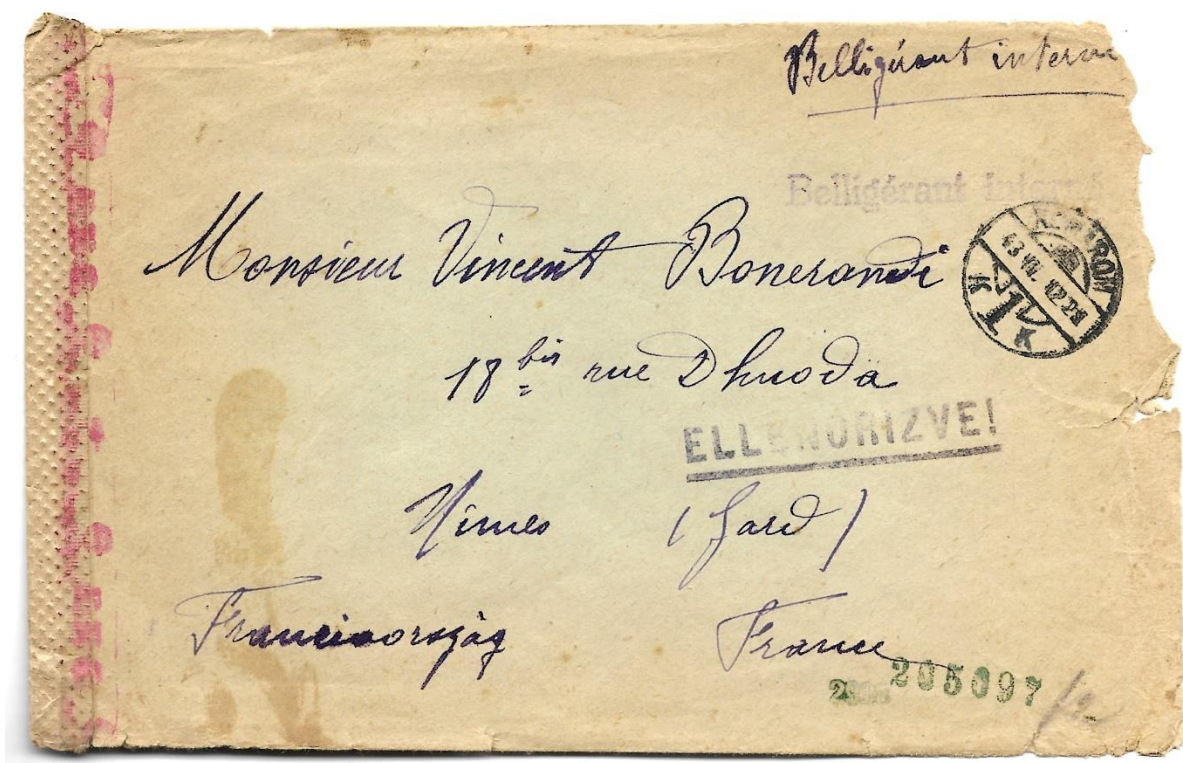
Les stalags, outre les prisonniers français ont accueilli des prisonniers des autres armées alliées. Un cas particulier est celui des prisonniers italiens à partir de l'armistice entre l'Italie et les alliés en septembre 1943 considérés comme déserteurs s'ils refusaient de combattre dans l'armée du Reich.



Carte du 20/12/1943 du Stalag V B (Villingen, région militaire V de Stuttgart dans le Bade - Wurtemberg). La carte bilingue allemand / français est frappée d'un cachet linéaire violet « Italiener » (Italien). La lettre est adressée à Castrignano Greci province de Lecce (Pouilles). Cachet de censure du camp en rouge avec numéro de censeur 37. Cachet à date muet du camp, cachet d'arrivée à Castrignano Greci du 28/2/1944. Cachet linéaire du centre de documentation (Ministère de la Défense).

Évadés

Plusieurs centaines de prisonniers ainsi que des STO se sont évadés d'Allemagne. La plupart ne sont pas revenus dans leur pays avant la fin du conflit et se sont réfugiés dans des pays alliés et des pays limitrophes des zones occupées par le Reich (Suède, Suisse, Espagne, Hongrie, Roumanie, Grèce, Grande Bretagne ...). Ces pays ont en général assigné ces évadés dans des camps et les ont utilisés en tant que main d'œuvre.



Lettre du 12/4/1943 de Komarom pour Nîmes d'un évadé d'Allemagne interné au camp de Komarom en Hongrie, à la frontière avec la Slovaquie. Les évadés sont regroupés dans l'ancienne citadelle de Komarom. Les évadés sont qualifiés de « Belligérant interné » et non de prisonniers de guerre (griffe linéaire et inscription manuscrite). La franchise postale est accordée aux courriers des internés. Censure hongroise « ELLENNORIZVE ! » (= vérifié) et allemande. Plusieurs numéros de censeurs. La Hongrie, n'ayant pas déclaré la guerre à la France, a refusé de livrer les internés au Reich jusqu'à son occupation en 1944 par ce dernier, et applique la convention de Genève pour les réfugiés.

I.2. Camps Alliés 1940 – 1948 pour les prisonniers de l'AXE

Au fur et à mesure de leur avancée, les Alliés vont faire de nombreux prisonniers allemands et italiens. Ces prisonniers vont être internés dans des camps gérés par les britanniques, les américains, les Sud-Africains et les français et se sont retrouvés en Afrique du Nord, en Afrique du Sud, dans l'Empire Britannique (Grande Bretagne, Moyen Orient, Egypte, Inde, Kenya), aux USA, au Canada et en Australie. Outre les prisonniers allemands lors de l'avancée en Allemagne, beaucoup de prisonniers allemands et italiens provenaient de la défaite de l'Afrikakorps et des troupes italiennes en Afrique du Nord et dans la corne de l'Afrique.

Si les camps de prisonniers de guerre dans le Reich ont été fermés en 1945, les camps des alliés ont fonctionné jusqu'en 1948. Au total 3 400 000 prisonniers de l'axe ont été faits par les alliés en 1945. En France, les camps, appelés « dépôts », ont été ouverts à la fin de la guerre pour accueillir des prisonniers de l'Axe utilisés pour la reconstruction du pays (la plupart de ces prisonniers ont été cédés par les américains).

Afrique du Nord

En Afrique du Nord, Français et américains ont administré les camps de prisonniers.

17/5/43 → Brendtst Camp de Prisonniers Le Kreider (Algerie) Censure française

Correspondance des Prisonniers de Guerre
Corrispondenza dei prigionieri di guerra

Carte Postale Cartolina

A
A LIA - SIGNO

MARIA - BEFANA

Franc de port. Franco di porto

Expéditeur :
Mittente :

Nom et prénom : BIANCO
Cognome e nome
PASQUALE

N° matricule : 2151
N° di matricola

Désignation du dépôt N° II - J
Nome del campo Le Kreider (Algeria)

Rue : VIA - LAURLO
Strada

Lieu de destination : TORRE SUSANNA
Luogo di destinazione

Province : BRINDISI
Provincia

Pays : ITALIA
Paese

15 VERIFICATO PER CENSURA

302

TA 316

OUVERT

Censure Française

Censure Italienne

n° Censeur

n° Censeur

Carte bilingue (français – italien) d'un prisonnier italien du 17 mai 1945 dans le camp numéro II de le Kreider (Oran, Algérie) pour Brindisi (Italie). Cachet de censure française d'Alger (ovale TA 316), censure italienne et cachets de censeurs. Il faut remarquer que ces cartes bilingues ont une présentation similaire à celle des cartes utilisées dans les camps de prisonniers par les allemands.

Correspondance des Prisonniers de Guerre
Corrispondenza dei Prigionieri di Guerra

Franc de port
Franco di porto

Carte postale - Cartolina Postale

EXPEDITEUR - MITTENTE

Nome : *Giulio*
Cognome : *Barquera*
N° matricule : *18099*
N° di matricola : *18099*
Designation du Dépôt : *Tunis*
Nome del campo : *XVI*

A *Alta Famiglia Barquera*
A *Pietro*
Lieu de destination : *Mantova*
Luogo di destinazione : *Mantova*
Rue : *S. Faustino*
Strada : *S. Faustino*
Province : *Brescia*
Provincia : *Brescia*
Pays : *Italie*
Paese : *Italia*

Carte bilingue d'un prisonnier italien du 4 juin 1945 dans le camp numéro XVI de Tunis (Tunisie) pour Brescia (Italie). Cachet de contrôle du camp.

Moyen Orient et Egypte

Les troupes britanniques ont ouvert des camps dans leurs colonies et les territoires sous leur domination. Ici aussi on trouve des prisonniers italiens et allemands capturés en Afrique du Nord et dans la corne de l'Afrique. Ces camps ont été ouverts en Egypte, au Moyen Orient, en Inde et au Kenya.

2/1/41 → Leverano (Lecce) 5/4/41
Camp Prisonniers
Italiens - Egypte

CARD TO BE USED FOR NOTIFICATION OF CAPTURE ONLY
OFFICIO PRIGIONIERI - RICERCA
PRISONER OF WAR
VIA PUMILIO, 6 - ROMA

AF. W. 2054 (Substitute)
CENSURA ROMA
FRANCO DI BOLSA
4 MAGGIO XIX
BOLOGNA

Nome *Pasquale*
Cognome *Kecca*
No. Matr. *11405*
Grado *Artigliere*
Unità *21° Reg. Art. Batt. 20*
Data e luogo di nascita : *27.10.1920 Leverano Camp*

Nome padre : *di Giuseppe*
Nome madre : *di Zecca Lucio*

No. dell' Internato : *4862.M.H.*
Indirizzo : *A.T. Kecca Pasquale*

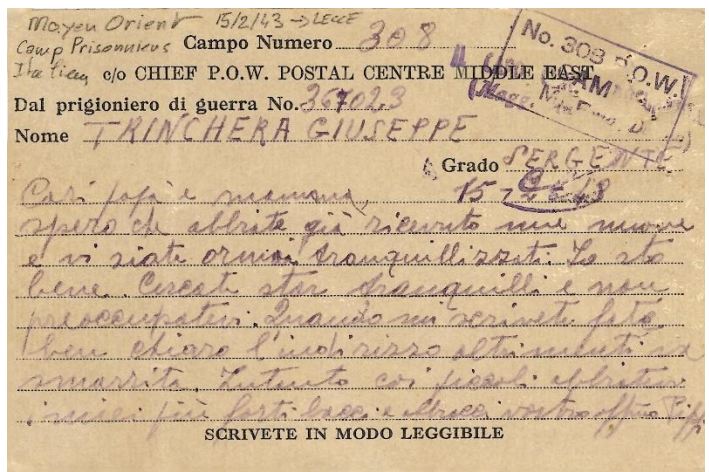
Italian Prisoners of War Camp.
Egypt.

Sig.n *Kecca*
Via Paimi n. 26 -
Lecce

COMITÉ INTERNATIONAL
de la CROIX ROUGE
Agence Centrale
des prisonniers de Guerre
GENÈVE

268 - P.M.E.O. - 30.000 - 12/40

Carte éditée par la Croix Rouge pour notifier de la capture du soldat, pour le camp britannique des prisonniers italiens en Egypte. Carte du 2/1/1941 pour Leverano (Lecce). Cachet de censure britannique en violet, cachet de censure italienne en noir de la commission de Rome. En rouge cachet de la Croix Rouge de Rome. Cachet à date d'arrivée à Leverano du 5/4/1941. Empreinte mécanique de transit à Rome du 3/4/1941. Cachet du Centre de Documentation.



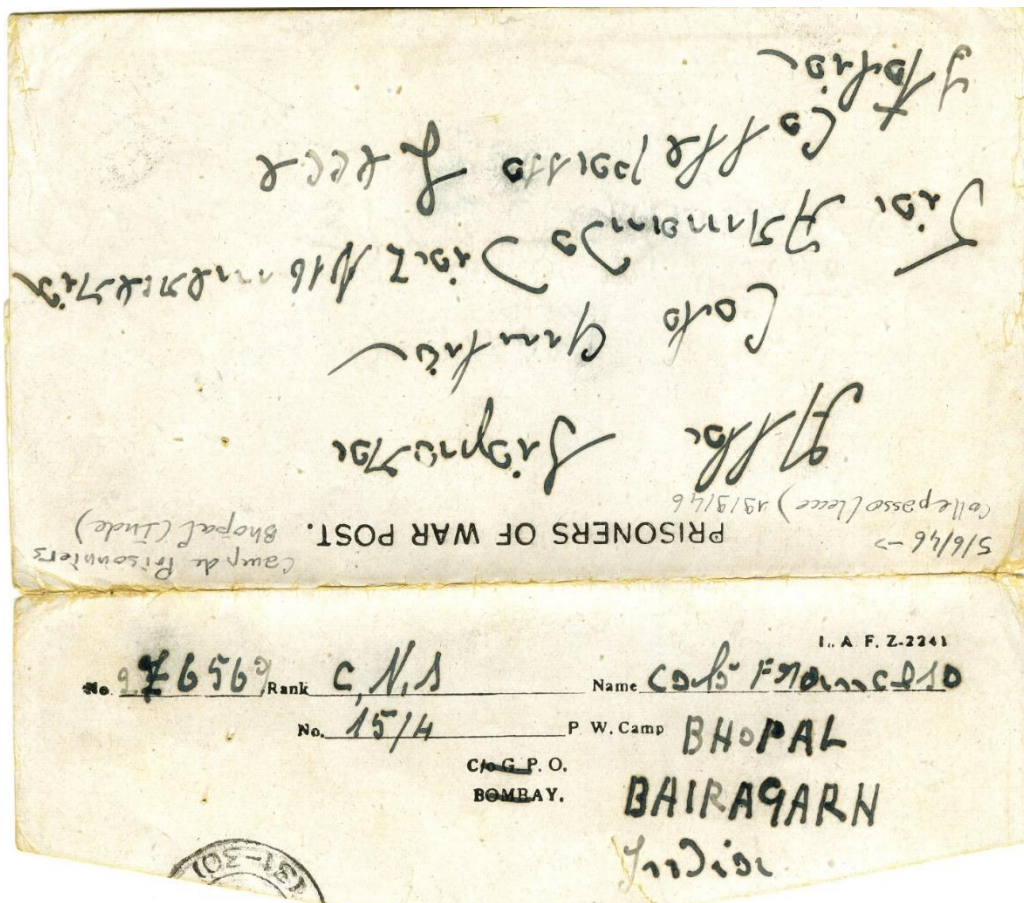
Recto

verso

Carte du 15 février 1943 d'un prisonnier italien dans le camp britannique n° 308 au Moyen Orient. Cachet du camp, cachets de censure italienne, cachet du centre de documentation.

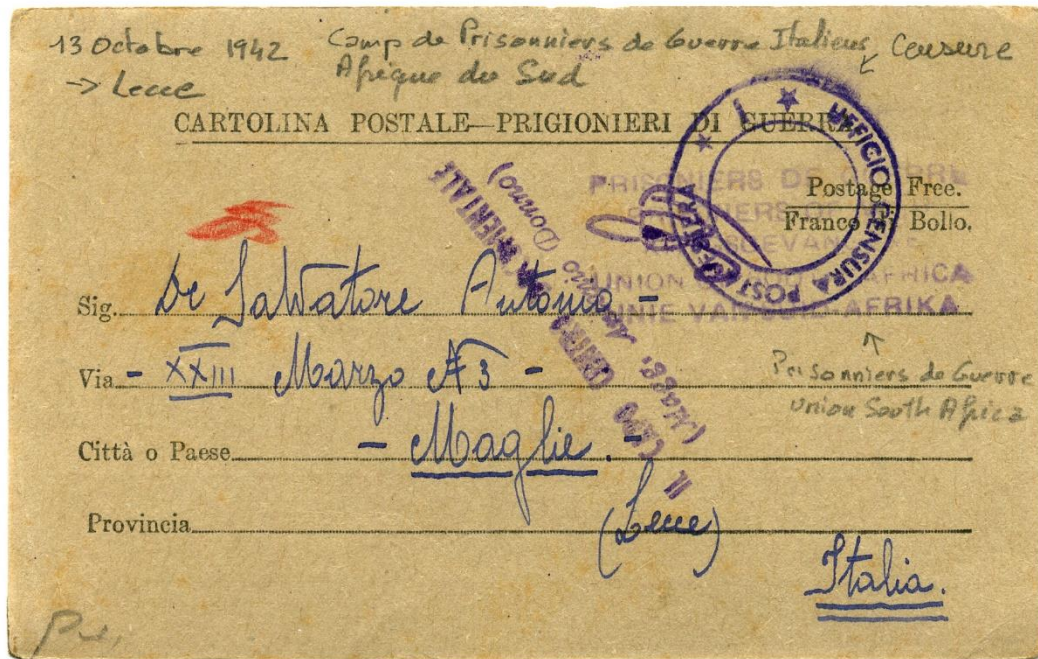
Inde

De nombreux prisonniers italiens (68 000) faits par les britanniques et australiens, sont envoyés dans des camps en Inde dès 1941. En 1943, 18 000 de ces prisonniers sont envoyés en Australie, pour être employés comme travailleurs agricoles en remplacement des hommes envoyés sur le front notamment dans le conflit en Asie. Six groupes de camps ont existé en Inde : Bangalore, Bhopal Bairagarh, Ramgarh, Dehradun, Yol / Dharamsala et Bikaner (prisonniers japonais). Le camp 16 de Bairagarh était un camp hôpital pour les prisonniers italiens.



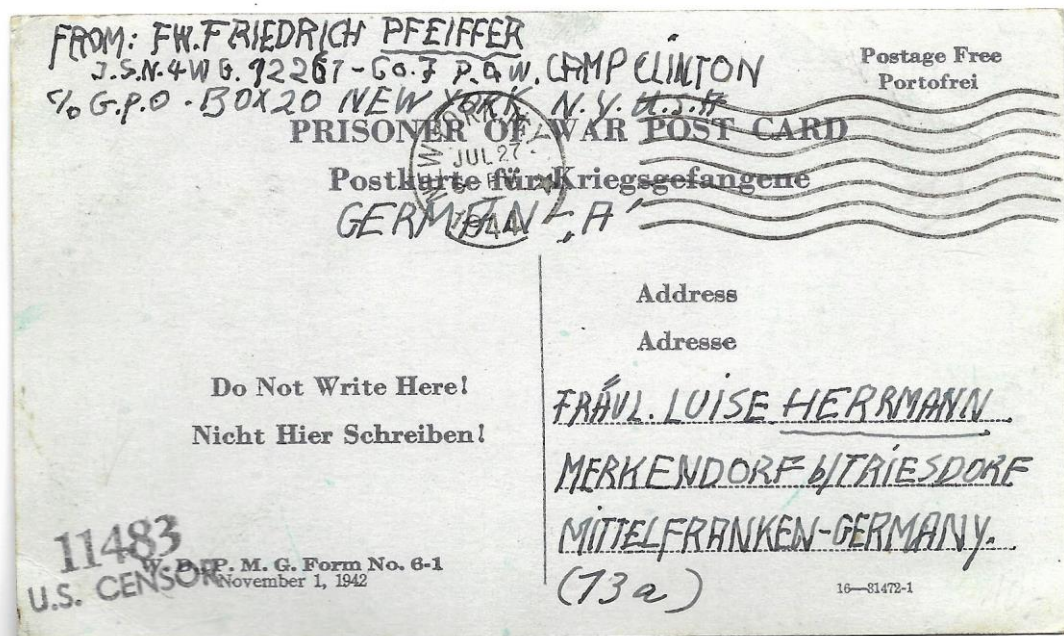
Lettre de prisonnier de guerre italien écrite le 5 juin 1946 du camp de Bhopal Bairagarh (Inde) pour Collepasse (Lecce – Italie). Au verso cachet à date d'arrivée de Collepasse du 19/9/1946. Le camp de prisonniers de Bairagarh accueillait les prisonniers italiens. De nombreux aviateurs italiens furent envoyés en Inde. Dès 1943, 18 000 prisonniers italiens de ces camps seront envoyés en Australie comme travailleurs agricoles.

Union d'Afrique du Sud



Carte postale de Prisonnier de Guerre du 13/10/1942 du camp de prisonniers italiens de Zonderwater en Afrique du Sud pour Maglie (Lecce) en Italie. Les inscriptions de la carte sont en italien. Cachet du camp trilingue (français, anglais et Afrikaner). Cachet de censure circulaire italien et cachet du centre de contrôle. Ce camp est le plus grand ouvert par les alliés durant la guerre, 86 000 italiens y seront internés (1941 – 1947) sur les 109 000 envoyés en Afrique du Sud.

USA



Carte postale du camp de prisonniers allemands de Clinton (Mississippi – USA) du 12/7/1944 pour Merkendorf (Bavière). Carte bilingue anglais / allemand. Cachet de censeur n° 11483. Empreinte mécanique du bureau de New York en charge des courriers des prisonniers aux USA. Le camp Clinton (1943 à 1946) a une capacité de 3400 prisonniers provenant surtout de l'Afrikakorps. Pour des raisons essentiellement d'intendance les prisonniers d'Afrique du Nord ont été transférés aux USA. Le Camp Clinton a accueilli les plus hauts gradés

nazis (dont 25 généraux) parmi lesquels H.J. von Arnim, successeur de E. Rommel en Afrique et D. von Choltitz, gouverneur de Paris en août 1944.

France

CORRESPONDANCE DES PRISONNIERS DE GUERRE
Kriegsgefangenenpost

FRANKFURT
SÜD 10
-1.6.48.-10
FRANCO DE PORT
GEBÜHRENFREI

CARTE-RÉPONSE
Antwort-Postkarte

Au prisonnier *Karl Fleck*
An den Kriegsgefangenen

W3

EXPÉDITEUR - ABSENDER	N° matricule : <i>1041 448</i>
Nom et PRÉNOM : <i>Wilhelm Fleck</i>	Gefangenennummer
Lieu : <i>(16) Frankfurt (M)</i>	Dépôt n° : <i>151</i>
Ort	Lagernummer
Rue : <i>Burnitzstr 54</i>	Désignation du dépôt : <i>Marseille - Ste. Marthe</i>
Strasse	Lagerbezeichnung
Arrondissement : <i>Frankfurt (M)</i>	<i>(B.d.R.)</i>
Kreis	FRANCE (FRANKREICH)
Département : <i>Hessen-Zone</i>	
Landesteil, Provinz. u. s. w. <i>américaine</i>	

Carte réponse bilingue français / allemand du 31/5/1948 de Frankfurt pour un prisonnier allemand du dépôt 151 de Ste Marthe à Marseille. Cachet à date de Frankfurt du 1 juin 1948. Cachet de contrôle du dépôt 151. Le dépôt de Ste Marthe a accueilli 4300 prisonniers allemands.



Lettre de l'administration du dépôt 164 du Camp des Garrigues (Nîmes) du 25/11/1945 pour le Grau du Roi (30) concernant un prisonnier allemand employé agricole. Cachet du vaguemestre du camp, et cachets officiels du camp (marque linéaire et cachet circulaire officiel). La lettre est envoyée non affranchie avec cachet précisant « Taxe simple à l'arrivée / loi du 29 mars 1889 » et taxée à 6 f, montant du port simple au tarif du 1^{er} mars 1945. La taxe simple à l'arrivée concerne un envoi pour le service public par un fonctionnaire.



Lettre du 20 juillet 1947 pour Frankfurt d'un prisonnier allemand interné dans le dépôt n° 165 de Montpellier.
Lettre à trois volets, non cachetable, fournie par l'autorité du camp.

I.3. Les « hommes de confiance »

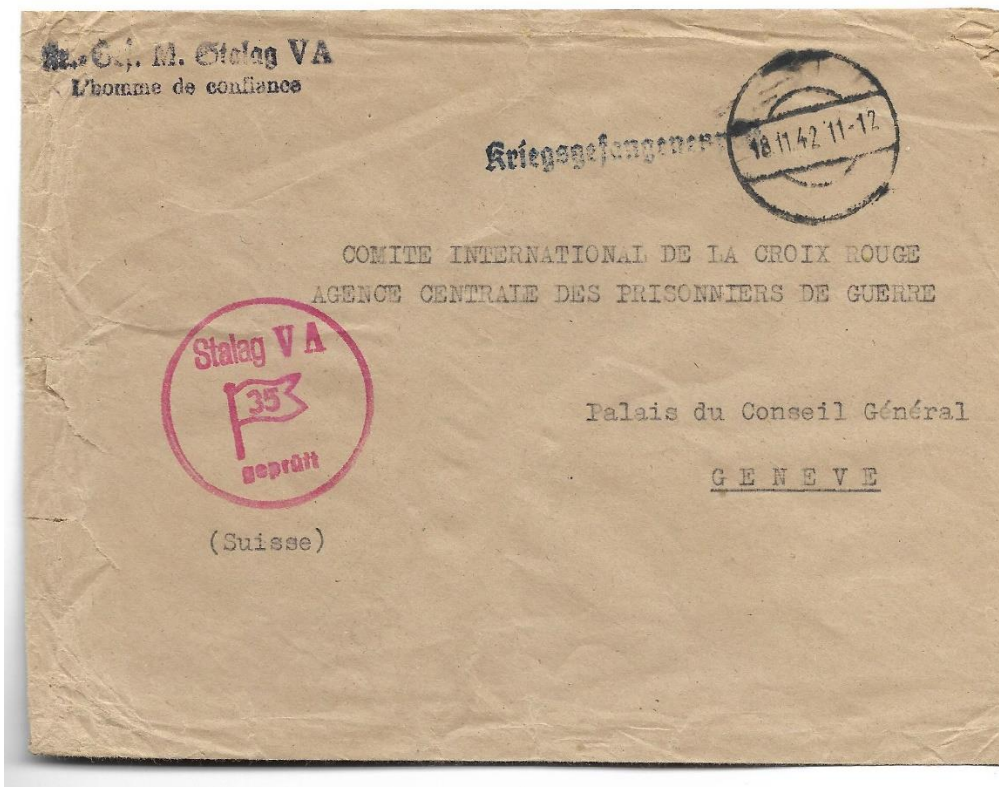
L'article 79 de la Convention de Genève relative aux prisonniers de Guerre stipule : « Dans tous les lieux où se trouvent des prisonniers de Guerre, à l'exception de ceux où se trouvent les officiers, les prisonniers élisent librement, au scrutin secret, tous les 6 mois et de même en cas de vacance, des « Hommes de confiance » chargés de les représenter auprès des autorités militaires, des Puissances protectrices, du CICR et tout autre organisme qui leur viendrait en aide. Ces hommes de confiance seront rééligibles. »

Ainsi chaque camp disposait d'un homme de confiance général pour le camp, des hommes de confiance existent également au niveau des districts et des commandos importants en relation avec l'homme de confiance du camp. On trouve ces hommes de confiance aussi bien dans les camps de prisonniers du Reich que dans ceux des prisonniers de l'Axe dans les camps gérés par les alliés. Les hommes de confiance ont notamment assuré le contact entre les prisonniers et l'Agence centrale des prisonniers de guerre du CICR (Comité International de la Croix Rouge à Genève).

Homme de confiance des stalags

Lettre du 18 novembre 1942 de l'homme de confiance du Stalag V A de Ludwigsburg dans le district militaire V de Bade-Würtemberg adressé à l'Agence centrale des prisonniers de guerre du CICR à Genève.

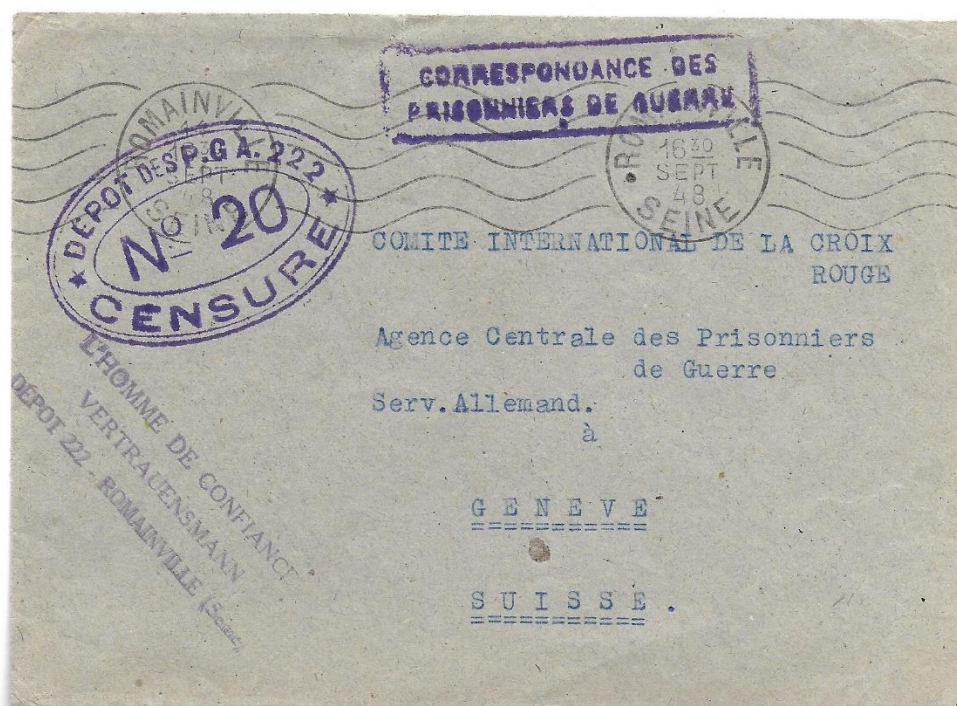
Cachet à date muet. Cachet circulaire en rouge de censure du camp avec numéro de censeur (35). En haut à gauche, cachet de l'homme de confiance. Cachet linéaire en allemand de franchise pour le courrier des prisonniers de guerre.



Homme de confiance des dépôts de prisonniers de l'Axe

Comme dans les stalags pour les prisonniers alliés dans le Reich, la convention de Genève de 1929 est appliquée dans les dépôts (camps) des prisonniers de guerre de l'Axe en France et des hommes de confiance existent dans ces dépôts.

Pendant la guerre, le camp de Romainville (Fort de Noisy – Seine St Denis), en banlieue parisienne, a été de 1940 à 1944 un camp allemand en France (Front stalag 122). D'abord camp de détention administrative, en 1942 et 1943 il sert de camp pour les otages, puis en 1943 et 1944 il devient l'antichambre de la déportation vers les camps de concentration nazis (notamment Ravensbrück). En 1944 il recevra surtout des femmes. En 1945 il accueille le dépôt des PGA n° 222 jusqu'en 1948 (P.G.A. = Prisonniers de Guerre de l'Axe).





Lettre du 14 septembre 1948 de l'homme de confiance du dépôt des P.G.A. n° 222 au Fort de Noisy à Romainville pour l'Agence centrale des prisonniers de guerre du CICR à Genève. Cachet de franchise des correspondances des prisonniers de guerre. Cachet de censure du dépôt 222 et numéro du censeur (20). En bas à droite, cachet bilingue (français / allemand) de l'homme de confiance du dépôt 222 de Romainville. Empreinte mécanique de la poste de Romainville (Seine).

II – SOLDATS REFUGIES ET INTERNES EN SUISSE

Les soldats français, polonais et italiens fuyant les combats ou évadés ont été accueillis en Suisse et intégrés dans la vie économique et cantonnés dans des camps. Les 19 et 20 juin 1940, une partie du 45^{ème} corps d'armée français, comprenant des troupes polonaises, fuyant se retrouve bloqué dans le jura à la frontière suisse. Ils se réfugient en Suisse qui les accueille. Désarmés ils seront dirigés dans des camps d'hébergement dans la confédération (environ 500 lieux). 30 000 français et 12 000 polonais sont ainsi hébergés. La plupart des français rentreront à partir de janvier 1941, dans la zone libre en France, suite à un protocole signé entre Berlin et Vichy. Le contingent polonais quant à lui est resté jusqu'à la fin de la guerre en 1945.



Lettre du 9 septembre 1940 de La Chatre (Indre) pour un interné français au camp de Matzingen (Canton de Thurgovie / Thurgau) au nord-est de la Suisse (district de Frauenfeld) en bordure du Lac de Constance qui le sépare de l'Allemagne. Cachet à date de La Chatre. Cachet suisse en rouge du service postal militaire et petit cachet de censeur (818).

 Militärpostkarte Carte postale militaire Cartolina postale militare		
<small>Name und Einteilung des Absenders oder Truppenstempel Nom et incorporation de l'expéditeur ou timbre de service Nome e incorporazione del mittente o bollo di servizio</small>	<i>Redaktion der poln. Intern. Zeitung</i>	
<i>exp. Donabidowicz</i> <i>Józef</i> <i>Weizikon</i> <i>Liecollagen</i> <i>et Zürich</i>	<i>Münchenbuchsee</i> <i>canton Bern</i>	

Carte postale de 1942 d'un interné polonais du camp de Wetzikon (Liceallager - canton de Zürich) pour la rédaction du Journal des Internés Polonais à Münchenbuchsee dans le canton de Berne. Carte postale militaire. Cachet de franchise du Camp militaire d'internement de Wetzikon.



Carte entier souvenir de 1941 du camp de Busswil (canton de Thurgovie) pour les internés français avec une vignette éditée par la Poste Suisse. Cachet de franchise postale du camp militaire d'internement de Busswil.

III - DEPORTES CIVILS

III.1. Déplacés / Réfugiés

Dès le début de la construction de la « Ligne Maginot » en 1927, un plan d'évacuation des populations civiles entre la Ligne Maginot et la frontière allemande est élaboré afin d'une part de protéger la population et d'autre part de faciliter les opérations militaires. La zone ainsi définie comme « zone rouge » a une largeur de 3 à 10 km. Dès le 2 septembre 1939 l'ordre d'évacuation est donné. En Alsace 181 communes (au total 375 000 habitants) sont évacuées vers les Vosges dans des centres de regroupement, puis vers le Sud-Ouest de la France, notamment le 9 septembre 1939. La population de 79 communes du Haut Rhin est dirigée vers le Gers, les Landes et le Lot et Garonne. La SNCF est réquisitionnée pour le transport. Il ne s'agit ni d'un exode (déplacements non organisés) ni d'une déportation mais d'une évacuation planifiée et bien organisée. Ces alsaciens, comme les habitants des autres zones rouges, deviennent donc les premiers réfugiés. Les courriers permettant d'identifier les correspondances de ces réfugiés sont postalement difficiles à identifier (en dehors du texte des lettres). Après l'occupation de l'Alsace et la signature de l'Armistice en 1940, le Reich exige que ces évacués regagnent leurs domiciles à l'exception d' « indésirables » dont les juifs alsaciens. Tous ne rentrent pas et restent dans leurs villages d'accueil. Pour les jeunes gens, au retour, ce sera l'incorporation dans la Wehrmacht et ils seront qualifiés de « Malgré nous ».



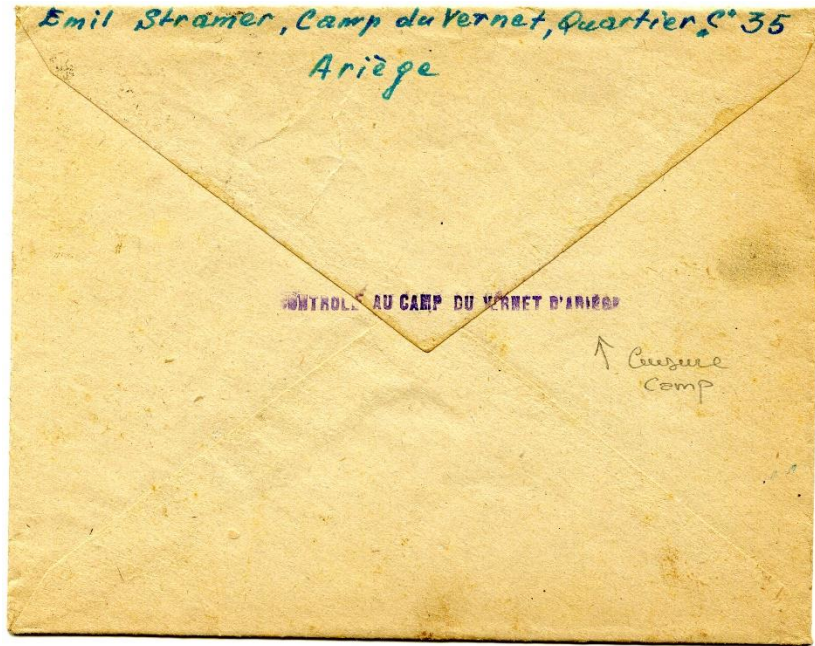
Lettre de Feldbach (Canton de Zürich – Suisse) du 11 novembre 1939 pour des réfugiés alsaciens de Bourgfelden, ancienne commune du Haut Rhin, rattachée à St Louis (Alsace) en 1953. La lettre est adressée à Castéra-Lectourois dans le Gers puis redirigée sur Peyrehorade dans les Landes. Cachet administratif « commission Q.D » et cachet ovale QD 260 de la commission de censure de Auch (Gers). La lettre a été ouverte et refermée pour le contrôle de la censure. Paradoxalement la lettre est affranchie avec un timbre suisse à 30 c de 1938 représentant la SDN (Société des Nations) !!

III.2. Camps de concentration en France

Des camps d'internement politiques puis de réfugiés pour les espagnols de la « Retirada » ont été ouverts en France avant la guerre. Ces camps ainsi que de nouveaux ont été transformés en camps de concentrations pendant la guerre pour les opposants, les étrangers puis les juifs. Certains de ces camps ont servi de camps de transit avant la déportation vers les camps de concentration et d'extermination nazis.



Lettre du camp du Vernet d'Ariège du 13 novembre 1941 pour Toulouse. Affranchissement à 1 f, tarif du 1^{er} décembre 1939 et oblitération de Pamiers dont dépend Le Vernet. Au recto cachet du vaguemestre du camp. Au verso cachet linéaire de censure du camp.



Le camp a d'abord été ouvert pour les réfugiés espagnols, puis pour les étrangers « indésirables ». A partir de 1942 beaucoup de juifs y sont internés qui, en 1944, seront déportés vers le camp de concentration de Dachau. La lettre est celle d'un interné juif de Toulouse.



Lettre du camp du Récébédou à Portet sur Garonne (31) près de Toulouse du 8/4/1942, pour Javerdat (86). Affranchissement au tarif du 5/1/1942. Oblitération par le cachet à date de Portet sur Garonne. Cachet en rouge de la censure du camp « Ministère de l'Intérieur / Sûreté Nationale / Camp de Récébédou / Censure ». Le camp du Récébédou est ouvert de février 1941 à septembre 1942. Il accueille des républicains espagnols malades (camp hôpital) puis des juifs par suite des rafles de Toulouse. Des convois partiront de ce camp pour Drancy puis Auschwitz et d'autres camps de la mort. Courrier d'un interné juif.

Le camp d'Agde dans l'Hérault a été ouvert début mars 1939 pour recevoir des réfugiés espagnols. A partir de fin 1939, il servira de camp de formation pour les volontaires tchécoslovaques venus combattre les Allemands puis de centre de recrutement de soldats belges. A l'armistice et la démobilisation de l'armée, il

devient centre de rassemblement des étrangers y compris des juifs de plusieurs nationalités. Il servira de camp de transit pour les juifs et les tsiganes. Il a accueilli également des travailleurs indochinois. Il est fermé en novembre 1942 par les Allemands, démantelé à l'automne 1943 et détruit en août 1944.



Lettre du 21 novembre 1939 du camp d'Agde (34) pour le camp des Alliers à Angoulême (16). Affranchissement avec un timbre de franchise « F » spécialement émis pour les courriers des réfugiés espagnols. Oblitération par le cachet à date de la poste du camp « CAMP D'AGDE / HERAULT ». Il s'agit de courrier d'un réfugiés du camp d'Agde écrivant à un parent dans le camp des Alliers. C'est du camp des Alliers que partira en août 1940 le premier convoi de déportés vers le camp de Mauthausen (927 réfugiés espagnols).



Lettre du 28 mai 1940 du camp d'Agde pour Bayonne (64). Les réfugiés espagnols ont quitté le camp et les militaires ont repris la gestion du camp et accueillent des soldats tchécoslovaques avant l'Armistice du 22 juin 1940. Cachet à date du camp et contreseing du général du camp en rouge conférant la franchise.

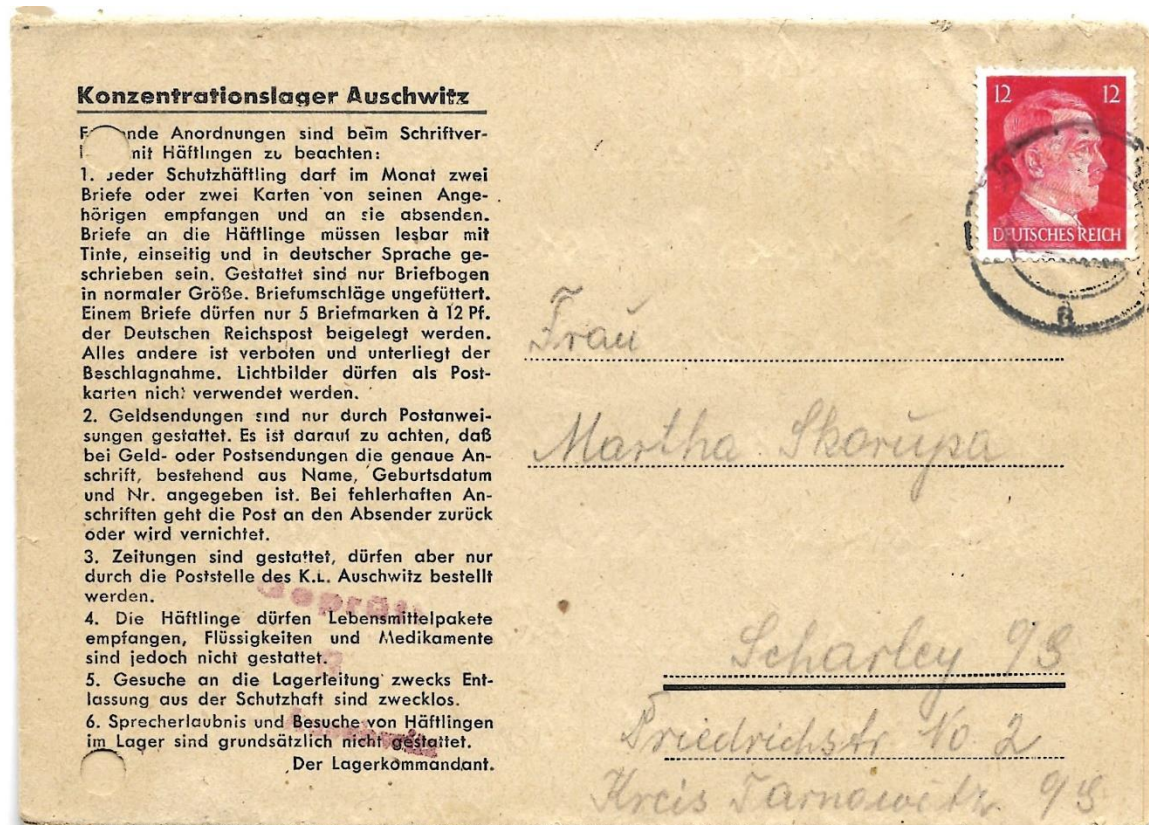
III.3. Camps de concentration et d'extermination dans le Reich

Dès 1933 les premiers camps de concentration sont installés dans le Reich puis en Pologne pour des internés politiques (opposants et anti nazis allemands puis ceux des territoires annexés) puis pour les détenus de la « solution finale » (juifs, tziganes, handicapés ...). Six camps sont des camps d'extermination dont le plus grand est Auschwitz-Birkenau (1 100 000 morts).



Carte du 20/12/1939 camp de Buchenwald (Weimar) pour Niederrode, actuel Mionow (en Pologne) d'un interné probablement opposant à l'occupant nazi. Extrait du règlement du camp donnant les directives pour les correspondances des internés avec leur famille. Le timbre a été découpé.

Lettre de 1941 du camp de concentration de Auschwitz pour Scharley Silésie. Au recto, extrait du règlement du camp et adresse du destinataire. Affranchissement au tarif des lettres intérieures de 1933. Au verso se trouve les coordonnées de l'expéditeur. Langue allemande obligatoire. Il s'agit probablement d'un opposant à l'annexion de cette partie de la Pologne d'origine allemande. A cette époque Auschwitz n'est pas encore un camp d'extermination de la solution finale.



Les internés des camps de concentration ne bénéficient pas de la franchise postale et ont l'obligation d'écrire en allemand et d'affranchir le courrier au contraire des prisonniers de guerre qui peuvent écrire dans leur langue maternelle et bénéficient de la franchise postale. Dans les camps d'extermination les échanges de courrier ne sont pas officiellement autorisés.

Konzentrationslager
Mauthausen / Gusen Oberdonau

Folgende Anordnungen sind beim Schriftverkehr mit Gefangenen zu beachten:

1.) Jeder Schutzhaftgefangene darf im Monat zwei Briefe oder zwei Karten von seinen Angehörigen empfangen und an sie absenden. Die Briefe an die Gefangenen müssen gut lesbar mit Tinte geschrieben sein und dürfen nur 15 Zeilen auf einer Seite enthalten. Gestattet ist nur ein Briefbogen normaler Größe. Briefumschläge müssen ungefüllt sein. In einem Briefe dürfen nur 5 Briefmarken à 12 Pf. beigelegt werden. Alles andere ist verboten und unterliegt der Beschlagnahme. Postkarten haben 10 Zeilen. Lichtbilder dürfen als Postkarten nicht verwendet werden.

2.) Geldsendungen sind gestattet, doch ist dabei genau Name und Vorname, Geburtsdatum, Häftlingsblock und Stube anzugeben.

3.) Zeitungen sind gestattet, dürfen aber nur durch die Poststelle des K.L. Mauthausen bestellt werden.

4.) Pakete dürfen nicht geschickt werden, da die Gefangenen im Lager alles kaufen können.

5.) Entlassungsgesuche aus der Schutzhaft an die Lagerleitung sind zwecklos.

6.) Sprecherlaubnis und Besuche von Gefangenen im Konzentrations-Lager sind grundsätzlich nicht gestattet.

Alle Post, die diesen Anforderungen nicht entspricht, wird vernichtet.

Der Lagerkommandant.

Absender: Name: *Vogaj Hamidans*
 geboren am: *8. 11. 57*
 Block *3* Stube

Gusen
 Mauthausen, den *3. 7. 41*

Ich bin
gesund
Hani

Poststelle K. L. M./Gusen
 zensiert *✓*

Camp de Mauthausen / Gusen à partir de 1939. Les camps de Mauthausen et Gusen et leurs annexes forment le plus grand complexe concentrationnaire pour le travail forcé du Reich. Il est situé en Haute Autriche à 22 km de Linz. Le nombre de morts par le travail y dépasse les 250 000, forme d'extermination par le travail. Exemple de papier à lettre fourni aux prisonniers : lettre du 3 juillet 1941 sur papier à lettre de Mauthausen / Gusen avec 22 lignes d'écriture matérialisées (recto et verso). En haut à gauche, extraits du règlement du camp. Le texte était la plupart du temps dicté au prisonnier (ici, « je suis en bonne santé »). Cachet de

censure du camp : « Poststelle k.l. M/Gusen : censuré » (Bureau de poste camp de concentration Mauthausen/Gusen) et paraphe.

Les victimes de la solution finale dans les six camps d'extermination s'élèvent au total à 2 830 000 dont 1 100 000 à Auschwitz- Birkenau. 130 000 français (y compris les réfugiés espagnols) dont 75 000 juifs ont péri dans les camps allemands.

III.4. Les travailleurs du service du travail obligatoire (STO)

Bien que sous un régime particulier, les travailleurs du STO peuvent être considérés comme des civils déportés. Sous la pression de l'occupant le régime de Vichy (le départ volontaire ayant échoué) réquisitionne à partir de 1942, des ouvriers envoyés pour travailler dans les usines allemandes. Le 16 février 1943 une loi institue le « Service du Travail Obligatoire » (STO) forme de conscription (remplaçant le service militaire) touchant les classes 40, 41 et 42. Plus de 600 000 travailleurs civils français ont été employés en Allemagne de juin 1942 à juillet 1944. Ces travailleurs ont remplacé les travailleurs allemands envoyés sur le front de l'Est. Ils furent employés dans les usines, l'Agriculture, les Chemins de Fer etc... La plupart du temps ils sont hébergés dans des camps de travailleurs (« Zivilarbeiterlager ») et répartis sur le territoire du Reich en fonction des besoins de la production allemande.

Les réquisitionnés sont d'abord envoyés dans des camps de transit où ils sont enregistrés, triés et ensuite dirigés vers leurs lieux d'affectation. Les STO sont considérés par les allemands comme des civils « libres », non couverts par la convention de Genève, et ne bénéficient donc pas de la franchise postale des prisonniers. Ils affranchissent les correspondances pour la France au tarif allemand pour l'étranger : carte postale à 15 Pf et lettre à 25 Pf (tarif du 1^{er} décembre 1933).



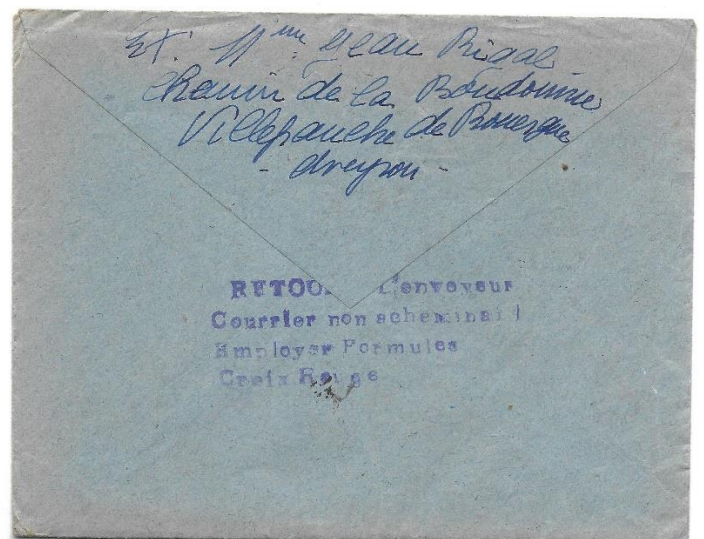
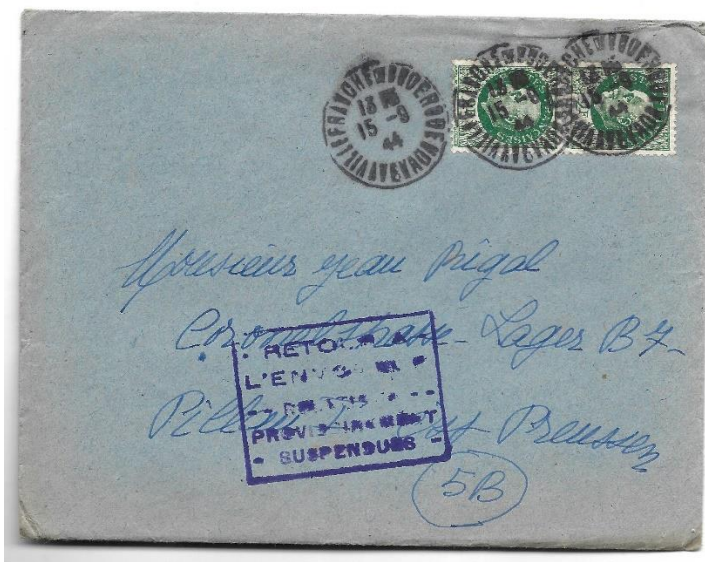
Carte postale du 21 janvier 1944 de Teplitz-Schönau (actuellement Teplice en Tchéquie) dans les Sudètes rattachée au Reich en 1938. Carte d'un travailleur du STO employé aux chemins de fer et hébergé dans le camp des travailleurs civils de Proselitz (« Zivilarbeiter Lager »). Affranchissement à 15 pf, tarif de la carte postale pour l'étranger de 1933. Cachet à date de Teplitz-Schönau. Cachet horizontal du camp. Censure Ae de la commission de Frankfurt qui est en charge des courriers des STO.

Après le débarquement des Alliés le 6 juin 1944 et suite à leur avancée dans les territoires français occupés, l'acheminement du courrier entre l'Allemagne et la France est perturbé puis suspendu par les autorités allemandes à partir de fin août 1944 y compris pour les STO. Seule la Croix Rouge pourra assurer des liaisons.

Les courriers normaux sont donc retournés aux envoyeurs après avoir reçu divers cachets aussi bien à partir de la France qu'à partir de l'Allemagne.



Carte postale recommandée d'un travailleur du STO à Hohenelbe (dans les Sudètes) du 3 août 1944 pour Paris. La carte est retournée avec la griffe « Zurück! z.Zt. Nicht zu befördern » (Retour ! pour le moment non acheminable). Affranchissement à 45 pf (15 pf carte postale pour l'étranger, 30 pf de recommandation) au tarif de 1933. Cachet à date de Ober Hohenelbe. Etiquette de recommandation (990). Cachet Ae de la commission de censure de Frankfurt.



Lettre de Villefranche de Rouergue (12) du 15 septembre 1944 pour un STO au camp B7 de Pillau (actuellement Baliisk dans l'oblast de Kaliningrad en Russie) en Prusse Orientale. Affranchissement à 4 f, tarif de la lettre pour l'étranger du 1^{er} février 1942. Au recto cachet « Retour à / l'envoyeur / relations / provisoirement / suspendues » et au verso cachet « Retour à l'envoyeur/ courrier non acheminable / employer formules / Croix Rouge ».

CONCLUSIONS

Lors de ce conflit, paradoxalement, la France a compté plus de morts civils que militaires : environ 170 000 militaires français ont péri au cours de la guerre alors que les civils comptent environ 230 000 victimes dont 100 000 sur le territoire français et 130 000 hors du territoire (la majorité dans les camps de concentration et d'extermination). Ce chiffre est relativement faible par rapport aux autres nations engagées dans ce conflit mondial dont on estime les pertes civiles et militaires totales à plus de 60 000 000 de morts dont la plus grande partie en URSS (27 000 000). La partition du territoire avec l'occupation du Nord puis l'occupation totale du territoire par le Reich, l'établissement du régime de Vichy, la limitation des moyens de communication et les contraintes sur le courrier, les difficultés d'approvisionnement, ont fortement traumatisé la population. Les courriers de ces déplacés qu'ils soient militaires ou civils ont souvent été la seule source de réconfort.

Références :

- Histoire postale et militaire de la deuxième Guerre Mondiale / 1939 – 1945 – Postes militaires Françaises, Alliées et Ennemies - C. DELOSTE – Edit. IMAGE-DOCUMENT – 1980.
- Le courrier dans les camps de concentration / 1933 – 1945 – Système et rôle politique – Julien LAJOURNADE – Edit. IMAGE-DOCUMENT – 1989.
- Le courrier dans les camps de concentration 1933 – 1945 – Répertoire monographique par camp des marques et documents postaux – J. LAFOURNADE, G. CARNEVALE, B. SINAIS – Edit. IMAGE-DOCUMENT - 1995.
- Articles divers de Wikipédia.

Documents de la collection de l'auteur.

Michel SOULIE mars 2024